



Observatoire des sciences sociales sur la Covid-19

Le Bulletin de l'Obss

N° 3- mai 2020

Sommaire

N° 3 mai 2020

Éditorial

2 Un phénomène inédit

Billets et articles

4 Hors de leurs laboratoires

9 Etat d'urgence en RDC

12 Informel et Covid

Regard de la presse

17 Prise en charge des malades en RDC

Mieux vaut en rire

20 Corona contre climat

20 Restez à la maison

Annonces

[Appel à projets Croix-Rouge française Covid](#)

<https://www.fondation-croix-rouge.fr/bourses/>

[Participez à l'enquête de l'UNRISD Covid-19](#)

<http://www.unrisd.org/>

Un observatoire et son bulletin

Dans l'objectif de mettre en place un système de veille et d'analyses visant à mobiliser les scientifiques et à éclairer le monde de la décision en lien avec le développement de la pandémie du Coronavirus COVID 19, nous avons monté un observatoire des sciences sociales sur cette pandémie dont témoigne ce bulletin.

Il s'agit d'un outil pour le brassage dynamique d'idées et la réflexion en temps réel pour nourrir la recherche, qui est animé conjointement par deux centres de recherche en sciences sociales au Congo, en l'occurrence le Laboratoire de recherche en sciences sociales économiques et politiques (LARSEP) et l'Observatoire de la Gouvernance (OG), en collaboration avec des chercheurs de l'Institut des Mondes Africains (IMAf) en France. Face à la situation exceptionnelle de la pandémie qui mobilise fortement les communautés scientifiques du monde entier, nous avons pensé que les sciences sociales pouvaient également apporter leur pierre à l'édifice pour la compréhension des pratiques sociales et politiques en lien avec la pandémie.

Édito

Avec le covid-19 le monde a fait face à un phénomène inédit, la vie de chacun fut en jeu menacée par un mal invisible dont nous pouvions (et pouvons encore, car le virus n'est pas éradiqué) être complice à notre insu, en tant que *porteur sain*. Dès lors, nous fumes confrontés. *Suite à la page 2.*

Édito

Avec le covid-19 le monde a fait face à un phénomène inédit, la vie de chacun fut en jeu menacée par un mal invisible dont nous pouvions (et pouvons encore, car le virus n'est pas éradiqué) être complice à notre insu, en tant que *porteur sain*. Dès lors, nous fumes confrontés à l'expérience inédite de devoir bouleverser totalement et pour un temps indéterminé, nos pratiques journalières. Du jour au lendemain, nous avons été contraints de réinventer notre quotidien, de nous isoler des autres, de nous confiner, car il est devenu potentiellement dangereux d'interagir *physiquement* avec les autres. Contrairement au prisonnier, confiné de force car jugé par la société responsable d'un acte antisocial ; contrairement à l'anachorète ou au vieux sage qui ont fait le choix de se retirer du monde, dans le désert ou dans la montagne, nous n'avons pas choisi cet isolement. Il nous a été imposé par une situation devenue risquée pour nous-mêmes et pour nos *physiquement* proches. Brutalement, nos socialités et sociabilités quotidiennes – travailler en groupe, croiser les collègues, rencontrer nos amis, manger et boire ensemble, festoyer, bref « interagir » ont été interdites sous peine d'amendes ici, sous peine de mort ailleurs comme dans le bidonville de Kibéra¹ (Kenya), violences sur lesquelles nous reviendrons dans un bulletin prochain.

Cette situation inédite nous a obligé à penser, au sens fort du terme, notre place, notre rôle, notre statut dans la cité. Tout d'un coup, « alors que l'individu et ses intérêts priment souvent sur le reste »², on a dû « mettre à distance nos passions, nos peurs, nos sentiments et faire un calcul rationnel des intérêts collectifs en se disciplinant. (...) Un travail sur soi qui est inédit et plutôt angoissant, puisque pour maintenir notre autonomie tout en demeurant responsable envers les autres, il nous faut réapprendre à penser collectif tout en agissant individuellement. La crise sanitaire du covid-19 nous aura appris à « nous isoler, nous replier sur nous-mêmes pour, justement, protéger l'autre » (ibid.), bref être *solidaire* tout en étant *solitaire*.

Pour repenser notre rôle dans la cité, la philosophie peut être d'un grand secours. Xavier Pavie (Ibid.) a judicieusement adapté le précepte d'Épictète : « Ce qui ne dépend pas de moi est le contexte, ce virus devenu pandémique. Ce qui dépend de moi est la distanciation sociale, les règles d'hygiène, le respect de soi (prendre soin de soi) si l'on veut prendre soin des autres. » (Ibid.) De même, Éric Macé, jouant finement de la quasi homophonie des mots en affirmant « Nous ne sommes pas en *guerre*, nous sommes en *care* »³, ramène les *mesures barrières* et autres dispositifs de protection-distanciation à ce qu'ils sont : des dispositifs de protection médicale pour la santé publique.

À cet égard, en nous permettant de communiquer fréquemment avec ceux qui nous sont chers, les réseaux sociaux ont montré leur utilité. Nous avons pu partager nos émotions, mais « Dans la panique ambiante on partage et on rediffuse sans cesse, un flux d'informations continu, qui nous écrase et nous empêche de penser, de prendre du recul. Il n'y a plus de distance entre ce qui est en train de se passer et le moi en tant qu'individu. » (Ibid.) La pandémie a approfondi cette tendance lourde à la médiatisation générale des sociétés contemporaines ; des sociétés où l'on est de plus en plus en *communication* immédiate et de moins en moins en contact *physique*. La pandémie a rendu visible le formidable déséquilibre entre l'omniprésence communicationnelle et l'évanescence du monde empirique. Pendant ces deux derniers mois, les informations sur le monde – le ravage des criquets

¹ L'Afrique face au Covid-19 : l'invivable confinement. Émeutes de la faim, violences policières, hausse de la criminalité : le durcissement des mesures sur le continent s'est accompagné d'autres défis. In [Le Point Afrique](#), le 16/04/2020 à 16 : 04.

² Xavier Pavie, « quelles leçons philosophiques tirer de la crise sanitaire ? », *The conversation*, 16/04/2020. <https://theconversation.com/quelles-lecons-philosophiques-tirer-de-la-crise-sanitaire-135903>

³ Éric Macé, « Nous ne sommes pas en guerre, nous sommes en « care », *The Conversation*, 05/05/2020, <https://theconversation.com/nous-ne-sommes-pas-en-guerre-nous-sommes-en-care-137619>

pèlerins en Afrique orientale, le massacre des populations civiles au Yémen, le drame permanent des réfugiés, etc.– ont disparu des écrans au profit du dénombrement quotidien de nos morts d’ici et d’ailleurs, au profit « d’un flux d’informations continu, qui nous écrase et nous empêche de penser, de prendre du recul. » (Ibid.)

Comment dans un tel contexte, pouvoir continuer à faire de la recherche ? Pour *penser le monde phénoménologique*⁴, le scientifique, toutes disciplines confondues, a besoin de *prendre du recul*, c’est-à-dire de documenter le réel (observer les phénomènes, les décrire, comparer les résultats) et de prendre le temps de la réflexion et de la lecture qui nourrit l’analyse... Or, le politique lui, n’a pas le temps. Il doit agir vite pour contrer la pandémie. Mais alors comment agir quand la science n’a pas (encore) la réponse à ce problème mondial de santé publique ? Comment prendre des (bonnes) décisions pour faire face à un virus invisible et dont on ne sait rien ? À partir de ces questions, le Bulletin de l’Obs-Covid-19 ouvrira à partir du numéro 4 une série de réflexions qui tentent d’interroger en profondeur la place des sciences sociales dans le rapport changeant du *savant* au *politique*.

Sylvie Ayimpam et Jacky Bouju

⁴ Étude des faits de l’expérience vécue, indépendamment des principes ou des théories (étude des rapports du sujet humain avec le monde, de la signification de la réalité sociale...). Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales. <https://www.cnrtl.fr/definition/ph%C3%A9nom%C3%A9nologie>

Billets et articles



Les recherches en cours peuvent sembler chaotiques et criblées d'incertitudes, et en équilibre avec des processus extrêmement cadrés. [Philippe Bouchet](#)

Penser l'après : Le Covid-19 pousse les scientifiques hors de leurs laboratoires

Michel CALLON et Pierre LASCOUMES

Les chercheuses et les chercheurs qui contribuent chaque jour à alimenter notre média en partageant leurs connaissances et leurs analyses éclairées jouent un rôle de premier plan pendant cette période si particulière. En leur compagnie, commençons à penser la vie post-crise, à nous outiller pour interroger les causes et les effets de la pandémie, et préparons-nous à inventer, ensemble, le monde d'après.

« Ce soir, je partage avec vous ce que nous savons et ne savons pas ».
(Emmanuel Macron, adresse aux Français du 13 avril 2020).

Voilà un Président de la République qui revendique ouvertement son ignorance tandis que des experts reconnaissent publiquement que le Covid-19 est loin d'avoir révélé tous ses secrets. Oui – les temps changent. Habituellement, ceux qui nous gouvernent s'emploient, pour nous rassurer, à dire qu'ils consultent les experts, qu'ils suivent leurs avis et que la situation est sous contrôle. Mais il faut bien reconnaître que depuis quelques années cette position devient de plus en plus difficile à tenir. La confiance inconditionnelle dans la science, qui permettait de justifier les décisions, a été émoussée. Elle laisse progressivement place au doute voire à la suspicion et dans certains cas à l'incrédulité.

La multiplication des controverses au cours desquelles les chercheurs s'affrontent durement, n'hésitent pas à dénigrer leurs collègues, comme ce fut le cas par exemple à propos des dangers de l'amiante, a contribué à cette perte de confiance. Ces affrontements ont permis également de comprendre que, sans controverses, la connaissance scientifique ne progresserait pas. En sciences, il convient toujours de commencer par douter, pour ensuite confronter et discuter impitoyablement les hypothèses et les résultats obtenus, afin d'avoir quelque chance de parvenir à un consensus. Pour, au terme de ce tortueux chemin, avoir le droit de dire : « Il est certain que le réchauffement climatique est un phénomène irréversible » ; puis d'ajouter sans crainte d'être démenti « que le réchauffement est dû pour l'essentiel aux activités humaines ».

Les citoyens ordinaires ont également appris, souvent aux dépens de leur santé, que l'ignorance pouvait dans certains cas être volontairement entretenue. Des historiens obstinés et des journalistes scrupuleux ont montré que les grands producteurs de tabac ont pendant longtemps financé des chercheurs, plus intéressés par l'argent que par la vérité, afin de jeter le doute sur les études de plus en plus robustes qui établissaient la nocivité du tabac. Comme dans les enquêtes criminelles, il ne faut pas hésiter à se demander, face à l'ignorance entretenue à grand renfort de dollars, d'euros ou de yuans, à qui profite-t-elle ?

Des scientifiques assument aujourd'hui leur ignorance en prime time

L'ignorance, celle qui est déclarée et assumée à l'occasion de la pandémie Covid-19, aussi bien par les décideurs que par les experts, n'est pas de même nature. Quand Jean-François Delfraissy, le président du comité scientifique conseillant le gouvernement, déclare : « On ne comprend pas pourquoi les enfants résistent mieux à l'infection » ou encore : « On n'arrive pas à expliquer pourquoi certains porteurs contaminés et guéris sont susceptibles de contracter à nouveau la maladie », personne ne conteste de telles déclarations d'ignorance.

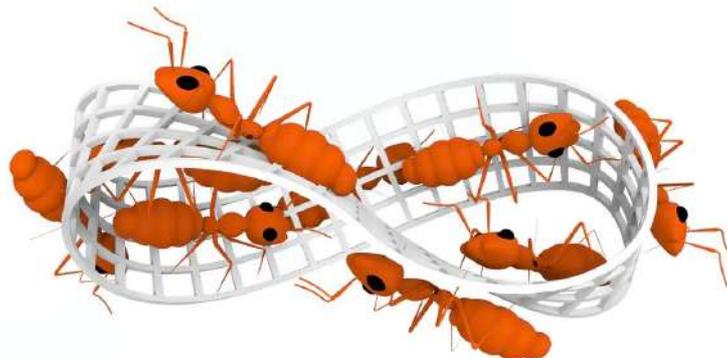
En écoutant ce grand spécialiste, ceux qui connaissent de l'intérieur le monde clos de la recherche ont sans doute eu le sentiment que, à une heure de grande écoute, des scientifiques conviaient le grand public à une de leurs réunions. À une de ces discussions, tenues en général dans l'espace confiné des labos, et au cours desquelles les chercheurs élaborent collectivement leurs projets de recherche pour les mois ou les années à venir. Leur ordre du jour est de définir les questions auxquelles ils souhaitent répondre, de dresser l'état des connaissances internationales et de faire l'inventaire de leurs lacunes en insistant sur ce qu'ils voudraient prioritairement savoir, puis sur cette base, de justifier les moyens demandés. Et tout cela sans obligation de résultats !

Si, au moment où ils débattent de ces questions à l'abri des regards, des profanes s'introduisaient dans ces cénacles savants, ils seraient horrifiés de découvrir un monde chaotique et criblé d'incertitudes. Ces réunions, où l'on envisage des projets sans but clairement fixé et sans que l'on soit certain d'avoir choisi le bon chemin, constituent pour les chercheurs des moments indispensables où ils décident d'investiguer ce qu'ils ne connaissent pas encore mais qu'ils voudraient, pour mille bonnes raisons, absolument comprendre. Le huis clos leur permet de travailler au calme, de prendre leur temps, de recommencer leurs expériences aussi souvent que nécessaire. Cet isolement, garantie de sérénité, a commencé à céder depuis quelques décennies. Des associations de patients, comme celles regroupant les myopathes ou les personnes atteintes par le VIH, ou des associations rassemblant des riverains qui subissent les rejets toxiques d'usines chimiques, ont contribué à ce que l'on peut appeler le déconfinement progressif de la recherche, c'est-à-dire son ouverture à des dimensions humaines et sociales. Les coups portés par le Covid-19 amplifient ce mouvement.

Les excursions « hors des murs » des chercheurs ont changé de nature avec le Covid-19

Certes, de telles incursions dans l'espace public n'ont rien d'inhabituel, ni de vraiment nouveau. Que nous soyons téléspectateurs, auditeurs de chaînes de radio ou lecteurs de journaux et de magazines, nous sommes accoutumés à voir des scientifiques, aux titres prestigieux, se succéder sur les plateaux de télévision et à lire les tribunes qu'ils signent. Depuis Pasteur et le suspense dramatique qu'il orchestra à Pouilly-le-Fort, le public a pris l'habitude d'entendre les savants annoncer des découvertes retentissantes. Mais qu'ils s'expriment pour avouer leur ignorance est un phénomène plus rare. À plus forte raison lorsque ces spécialistes se trouvent en première ligne et répondent haut et fort aux questions cruciales qui leur sont posées qu'ils ne savent pas, cela est tout simplement exceptionnel – si ce n'est lorsque l'humilité les aide à récolter de l'argent ou des soutiens (Téléthon, Sidaction).

L'actuel dé-confinement (partiel) des spécialistes confirme l'émergence d'une nouvelle manière de concevoir la recherche sur des sujets pour lesquels les pratiques existantes montrent leurs limites. Le laboratoire est devenu un lieu trop isolé et trop coupé de l'ensemble des personnes qui pourraient participer activement au travail des chercheurs. Les enquêtes de terrain largement pratiquées dans certaines disciplines, comme les sciences de la terre et leurs explorations géologiques ou l'agronomie et ses fermes expérimentales, ne font en réalité que prolonger le travail de laboratoire en l'installant à l'extérieur et sur une plus grande échelle. Cette extension s'opère parfois en recrutant des collaborateurs, des assistants de recherche qui ne sont pas des professionnels mais plutôt des amateurs éclairés et qui participent par exemple au comptage d'oiseaux sauvages ou à des observations astronomiques.



Le laboratoire est devenu un lieu trop isolé pour étudier certains sujets. Hugo1989/Shutterstock

Quant aux études épidémiologiques ou aux essais cliniques, elles incluent certes de larges populations, ce qu'on appelle des cohortes, mais elles les enferment bien vite dans le cadre de rigoureux protocoles qui les transforment en objets de recherche comme les autres. Ce qui caractérise toutes ces formes d'organisation de la recherche, qui démontrent tous les jours leur efficacité, c'est qu'elles sont conditionnées par la passivité des patients dans le cas des essais cliniques ou l'encadrement strict des profanes extérieurs au monde de la science dans le cas des recherches dites participatives.

Le Covid-19, par les problèmes et les questions qu'il pose, montre les limites des formes d'organisation de la recherche dans lesquelles les scientifiques sont les seuls et indiscutables maîtres du jeu. Habituellement ce sont les chercheurs, en effet, qui déterminent de manière stricte les protocoles à suivre et les modalités expérimentales ; habituellement ce sont eux qui neutralisent, autant que faire se peut, tout ce qui est susceptible de parasiter et de biaiser leurs travaux ; habituellement ce sont eux qui font le bilan de ce que l'on sait et de ce que l'on ignore, sans inviter les profanes à partager leur réflexion. Cette exigence, à laquelle on doit des contributions irremplaçables, est à son apex avec les essais dits « en double aveugle ». Leur principe est que

personne ne doit savoir, dans quel groupe tel ou tel patient est inclus. Dans ce modèle, la lumière ne doit pas être partagée : il est nécessaire d'aveugler pour mieux savoir. Il n'est pas question d'abandonner cette stratégie, parce qu'elle a montré et continue à démontrer son efficacité. Mais, à l'évidence, elle ne suffit plus. Elle demande à être enrichie et complétée. Participer sans mot dire, ce n'est pas vraiment participer.

« Nous ne savons pas et, pour savoir, nous avons besoin de votre coopération active »

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, suite à la décision gouvernementale de sortir progressivement du dé-confinement, des cadres généraux ont été fournis avec les gestes barrières à respecter. Mais comment procéder, très concrètement, dans un lycée de 2000 élèves, dans une crèche de 40 enfants tout au plus âgés de 3 ans et placés dans un espace de 100 m², sur un chantier de BTP, dans un restaurant, dans un Ehpad ? Comment assurer dans tous ces cas les conditions minimisant les risques de contamination ? En disant qu'on ne sait pas vraiment comment procéder, on accorde, pour une fois, aux personnes concernées un espace de liberté : on les incite à proposer des solutions viables et à imaginer collectivement des dispositifs adaptés. Certes, c'est l'ignorance qui favorise cette délégation, laquelle demeure néanmoins limitée. L'ignorance rend cependant possibles une redéfinition des rôles et une nouvelle forme de contrat entre sciences et sociétés, entre chercheurs et profanes. On pourrait être tenté de comparer cet état de mobilisation à ce qui se passe pendant les périodes de conflit armé, quand le pouvoir redécouvre qu'une population active est plus efficace qu'une population passive. On aurait tort. Le mot d'ordre n'est pas : « Résistez à l'ennemi », « Soutenez les soldats qui meurent au front ! », « Fabriquez des obus et de la poudre », « Prenez soin des blessés ». Non, le mot d'ordre est, comme le notent des collègues anglais : « Flatten the curve ! Lissez les pics de contamination ! »

Pour la première fois dans l'histoire, l'objectif assigné au collectif formé des chercheurs et de la population est une opération mathématique. Il s'agit de transformer la courbe aiguë des cas de Covid-19, dont la pointe acérée risque d'entraîner des dizaines de milliers de morts supplémentaires et la saturation de notre système hospitalier, en une courbe moins abrupte. Il nous est demandé d'imaginer les bons comportements permettant d'éviter la concentration dans le temps et dans l'espace des contaminations. L'objectif est d'agir pour que les mathématiciens qui suivent, grâce à leurs modèles, la diffusion du virus puissent nous dire à tous : « Merci chers collègues, grâce à vous tous nous en savons plus. Vous avez agi comme il fallait pour enrichir les modèles qui nous servent de boussole collective, vous avez trouvé en vous, et pour le bien de tous, les ressources pour créer un environnement à nouveau viable. »

Cette ouverture de la recherche par une redistribution des rôles, certes bien légère, permet cependant de mieux comprendre comment fonctionnent les modèles mathématiques de l'épidémie. Ceux qui les conçoivent sortent de leurs labos pour expliquer comment la pandémie se répand ou au contraire ralentit. Taux de létalité, nombre de personnes susceptibles d'être contaminées par une personne contagieuse, taux de comorbidité : les modélisateurs exposent, à grand renfort de schémas et d'animations, sur quelles bases reposent leurs analyses prédictives. Des sites permettent même d'apprécier l'impact des comportements sur le lissage de la courbe, la manière dont on estime le pourcentage de personnes contaminées dans la population. Un jour, il sera peut-être possible de simuler en direct, comme sur les compteurs du Téléthon mesurant la générosité des Français, les effets quantifiés du choix des matériaux utilisés pour la confection de masques alternatifs !



Pratiquer collectivement la recherche pour appréhender des objets complexes. Feliks Kogani/Shutterstock

Ces interventions s'apparentent-elles à de simples opérations de vulgarisation visant à faire comprendre à la société civile ce qui se passe ? Il n'en est rien. D'abord parce que les explications scientifiques fournies s'adressent directement à ceux à qui on demande d'imaginer des comportements adaptés. Ce n'est pas la même chose d'essayer de convaincre quelqu'un que la terre est ronde ou de lui dévoiler les raisons pour lesquelles il est nécessaire d'agir de telle ou telle façon si l'on veut éviter un pic de contamination. Dans un cas on éduque, dans l'autre on cherche une collaboration qui laisse ouverts à la fois l'interprétation des règles de distanciation proposées et les choix qui restent à faire. Ensuite parce que les modélisateurs, sans l'intervention des citoyens, n'auraient aucune chance d'alimenter les modèles en données et de valider, d'infirmer ou de modifier les projections qu'ils réalisent à un moment donné.

Ce n'est pas tout à fait la première fois, même si cela demeure encore très rare, que les modélisateurs occupent le devant de la scène et exposent quelques-uns des éléments de leurs algorithmes. La crise du changement climatique a suscité une prolifération de modèles, de courbes et de variables stratégiques qui sont désormais aisément accessibles et dont les spécialistes assurent qu'ils sont robustes et que leur utilité est indéniable. Et ce n'est que très récemment, à l'occasion de l'organisation de la conférence sur le climat, que des citoyens ordinaires ont été conviés à participer à la discussion de certaines de leurs hypothèses sans pour autant être en mesure d'apprécier les effets de leurs recommandations.

Cette façon de pratiquer collectivement la recherche n'en est qu'à ses premiers balbutiements et demeure superficielle. Elle pose en outre de nombreux problèmes qu'il faudrait traiter au fur et à mesure qu'ils apparaissent, avant qu'ils ne deviennent trop difficiles à résoudre. Certains sont connus. Ils concernent l'autonomie des personnes et les dispositifs de contrôle et de surveillance de la vie privée rendus possibles par les *big data*. D'autres, plus spécifiques, liés par exemple à la place des préoccupations sanitaires ou à la coordination des différentes manières de pratiquer la recherche, ne peuvent qu'être entr'aperçus. Mais c'est le bon moment pour se mettre au travail. N'est-ce pas une des vertus des crises que de suggérer de nouvelles manières de vivre ensemble ?

Pierre Lascombes Directeur de recherche émérite au CNRS, Sciences Po – USPC

Michel Callon Professeur de sociologie, Mines ParisTech

Source : The Conversation, 22 mai 2020

<https://theconversation.com/penser-lapres-le-covid-19-pousse-les-scientifiques-hors-de-leurs-laboratoires-137336>



L'état d'urgence face au coronavirus en RDC : controverse ou cacophonie juridique ?

Jean-Pierre LOTOY ILANGO-BANGA

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie du coronavirus Covid-19 en République démocratique du Congo, un état d'urgence sanitaire a été décrété par le Président de la république lors d'un message à la Nation. Ce dernier a également pris une ordonnance présidentielle pour donner à cette décision une assise légale. Ces actes ont été posés le 24 mars 2020, après que le Chef de l'État se soit concerté la veille avec le Premier ministre et les présidents des deux chambres du parlement. Cependant, le 11 avril 2020 sur une chaîne de radio locale, le Président du Sénat a provoqué une levée de boucliers en insinuant que l'ordonnance prise à cet effet par le Chef de l'État serait « illégitime ». Étant donné selon lui que la procédure aurait été viciée, le congrès devrait être convoqué en vue de la régularisation de cette procédure. Le lendemain de cette déclaration, sur la même chaîne de radio, le Premier Vice-président de l'Assemblée nationale intervient à son tour pour faire remarquer au Président du sénat le caractère délictueux de ses invectives à l'endroit du Président de la République, la plus haute institution du pays dont la personne est inviolable, mais qui aurait précisément agi dans le cas d'espèce conformément à la Constitution. Bien plus, il avance que la tenue d'un congrès serait une séance parlementaire budgétivore, susceptible de coûter sept millions de dollars américains en une journée. Il a ainsi mis en exergue un enjeu financier qui ne pouvait qu'être très mal perçu par la population en cette période de crise sanitaire et de confinement, demandant à tous de faire des efforts. Dans un contexte politique perturbé notamment par des enquêtes judiciaires, certains doutent de la loyauté du Président du Sénat concernant la convocation du congrès et pensent qu'il y aurait duplicité dans son langage. D'autres pensent même que les présidents des deux chambres tentent de convoquer le congrès d'une manière irrégulière, sinon inopportune, au regard de l'article 85 de la Constitution. Pour comprendre cette situation qui apparaît comme un « dilemme du prisonnier », nous allons apporter un rapide éclairage au débat et à l'emmêlement juridique, avant d'en donner une lecture personnelle et en tirer quelque leçon.

Covid-19 : état d'urgence et congrès

Cette polémique juridique qui est née autour de la constitutionnalité ou de la non-constitutionnalité de la proclamation de l'état d'urgence par le chef de l'état à l'occasion de la crise du Covid-19, laisse perplexe. Ce qui s'est passé par rapport à l'état d'urgence montre de mon point de vue, les insuffisances du système politique congolais qui peine à *juridiciser* le jeu d'acteurs politiques et à élaborer *in tempore non suspeto* des lois induites de la Constitution. En effet, il n'y a pas encore aujourd'hui en RDC une loi ou un acte ayant force de loi qui ait prévu sans suspicion les modalités d'application de l'état d'urgence ou de l'état de siège, comme l'exige la Constitution en son article 85 (alinéa 3). L'inexistence à ce jour d'une loi induite de la Constitution ouvre la voie à la controverse ou à tout le moins à une cacophonie juridique.

Dans la controverse juridique née du décret de l'état d'urgence pour faire face au Covid-19, on assiste à des prises de position très opposées concernant l'interprétation de la loi fondamentale à ce sujet. Tandis que certains analystes estiment que deux articles de la constitution se contredisent à propos de l'état d'urgence, d'autres en revanche soupçonnent une hérésie au niveau de la *légistique*. D'ailleurs certains avancent l'hypothèse de la fatigue qui aurait entraîné de l'inattention lors de l'écriture de l'article 119, parce que celui-ci en faisant allusion à l'article 85 cherche à garantir son esprit, à l'opposé de l'article 86 qui prévoit l'autorisation du Congrès dans le cas d'une déclaration de guerre. Cependant, l'Assemblée nationale et le Sénat peuvent se réunir (article 116), soit pour proroger l'état d'urgence ou l'état de siège sur pied (article 144, al. 5), soit pour y mettre fin conformément à la Constitution (article 144, al. 6). Il ne s'agit pas ici du Congrès : la Constitution ne le dit pas. Suivant des modalités législatives précises et tenant compte du règlement intérieur de chaque chambre, les deux chambres parlementaires peuvent donc se réunir conformément à la Constitution, lorsque les circonstances n'empêchent pas la proximité sociale. Or les mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19 imposent la distanciation sociale et le port obligatoire des masques de protection. On tombe là sous le coup de la force majeure. En effet, selon les spécialistes, les coronavirus contenus dans les postillons auraient une survie relativement plus longue dans une salle climatisée, et pourraient se mouvoir à plus de trois mètres.

Sur le plan politique, la pratique du dilemme du prisonnier à laquelle se livrent certains membres de la coalition politique au pouvoir aujourd'hui en RDC (FCC-CACH), étale au grand jour la personnalisation du pouvoir et le primat des intérêts égoïstes. C'est le cas de le dire au regard des Arrêts constitutionnels qui donnent l'impression d'un amateurisme judiciaire. En effet, l'Arrêt constitutionnel n° 061/TSR de juillet 2007 a déclaré non conformes à la Constitution toutes les dispositions du règlement intérieur du Congrès relatives à l'autorisation de la proclamation de l'état d'urgence par le Congrès. En 2019, toutes ces dispositions neutralisées en 2007, ont été reprises par le congrès dans son nouveau règlement intérieur. Et la Cour constitutionnelle, passant outre sa propre jurisprudence, déclare ce nouveau règlement intérieur du congrès conforme à la Constitution dans toutes ses dispositions, y compris celles relatives à l'autorisation préalable pour déclarer l'état d'urgence. En 2020, après avoir été saisie par le Président de la République pour une ordonnance relative à l'état d'urgence, la même Cour constitutionnelle, par amnésie ou suivant la logique « du poisson qui se meut toujours vers une source d'eau coulante », s'est appuyée sur des circonstances exceptionnelles (Covid-19) pour déclarer, dans son Arrêt du 14 avril 2020, l'ordonnance présidentielle du 24 mars 2020 conforme à la Constitution. On est finalement devant une cacophonie jurisprudentielle qui ouvre la voie à un arrêt constitutionnel de principe pour remettre les pendules à l'heure. Cette erreur doit être rapidement corrigée par la Cour constitutionnelle. Une auto-saisine lui permettra d'y parvenir, conformément à son règlement intérieur.

Une leçon politique sur la coalition au regard du Covid-19 et de l'état d'urgence

La gravité de cette pandémie du Covid-19 nécessite pour y faire face une intelligence politique du rassemblement, de la loyauté et du patriotisme, incitant les acteurs politiques à la mise en sourdine des intérêts égoïstes. L'implication des populations en dépend et le succès des initiatives publiques en la matière procède de cette attitude populaire. La cacophonie au sein des institutions pourrait être un facteur de démobilisation populaire et une source de mauvaise socialisation politique, surtout en ces temps où la sensibilisation par le message médical univoque est indispensable.

Il convient de rappeler qu'entre-temps, le peuple attend des réponses appropriées par rapport à deux problèmes importants : la pandémie du coronavirus et la faim. D'où l'à-propos d'une leçon politique sur la nouvelle écologie politique de la RD Congo. Au Congo depuis l'indépendance, le goût de la personnalisation du pouvoir et la *gentrification* ont inspiré une démocratie atypique. Le régime politique congolais est semi-présidentiel mais sa nature procède également de l'ADN national qui, depuis la Constitution de Luluabourg (1964), a consacré la prééminence du président de la république dans la vie politique du pays.

On peut ainsi comprendre aisément l'atypie du semi-présidentialisme congolais : quelle que soit la réalité de la majorité au parlement (chambre basse), il consacre le fondement juridique et politique de la suprématie du président de la république sur l'échiquier national. Cela s'observe d'autant plus dans la situation actuelle : on a un regroupement politique disposant d'une majorité parlementaire mais dépourvu de popularité dans l'opinion, et à qui la sagesse a inspiré le choix d'une coalition en évitant une cohabitation. Le président de la république est alors détenteur des assurances constitutionnelles, voire politiques. Seuls des faits de mauvaise gouvernance pourraient lui créer des problèmes. Dans une telle situation, on évitera autant que faire se peut, d'outrager le Chef de l'État, parce qu'il est le symbole de l'unité nationale. On s'interdira de le distraire, de l'engager dans la *tribocratie* ou la *particratie* et de manigancer pour le prendre en otage, parce qu'il représente la nation et doit veiller au respect de la Constitution.

La politique en tant qu'art du possible face au Covid-19

Nous pensons que « la politique étant l'art du possible en vue de la recherche du mieux-être pour tous », elle devrait se concevoir comme « ce qu'on ne dit pas » pour ne pas prêter le flanc à des interprétations incorrectes. Bien plus, la sagesse populaire dit que « lorsqu'une maison brûle, il ne faut pas s'attabler pour analyser les différentes couleurs du feu, au lieu de l'éteindre ». La RD Congo, à l'instar de tous les autres pays qui traversent la crise de la pandémie du coronavirus, ne peut s'offrir le luxe d'une incompréhension des textes susceptible de provoquer une crise institutionnelle ou d'amplifier la crise sanitaire actuelle. Mais, face au show médiatique des dirigeants politiques, il y a lieu de s'inquiéter : des intérêts individuels semblent supplanter l'intérêt collectif. On sait que seule la Cour constitutionnelle détient le pouvoir et le monopole d'interpréter la Constitution et de vérifier la conformité à celle-ci des lois ou de tout acte ayant force de loi. Alors, pourquoi ne pas la consulter de manière opportune, lorsqu'on fait face à une urgence comme celle du Covid-19 ?

Jean-Pierre LOTOY ILANGO-BANGA
Directeur du Laboratoire d'écologie politique (Laecopol)
Université de Kinshasa



Sauver l'économie informelle face au covid-19

En Afrique de l'Ouest

7 mai 2020

Ahmadou Aly MBAYE et Cheikh Ahmed Bamba DIAGNE

L'Afrique de l'Ouest est jusqu'ici relativement épargnée par la pandémie. Non seulement la propagation de la maladie y est beaucoup plus lente que dans la plupart des autres régions du monde, mais le nombre de décès y est aussi nettement plus réduit. Cependant, avec la récente exacerbation de la propagation de l'épidémie, un certain nombre de voix se font entendre pour réclamer un durcissement des restrictions imposées aux déplacements des populations, voire un confinement total des pays. Si l'on peut concéder que cette augmentation fulgurante peut être expliquée par le non-respect des règles édictées, l'idée qu'un confinement favoriserait plus de discipline reste douteuse. Au contraire, la recherche sur le niveau de développement institutionnel de nos États et sur l'économie souterraine tend plutôt à inférer qu'un confinement pourrait se traduire par une explosion des activités souterraines, incontrôlées, et de nature à davantage favoriser les contaminations communautaires.

Cas communautaires ou cas socio-économiques

Il est fort à craindre que les transmissions communautaires se multiplieront si les restrictions actuelles sur les affaires, notamment informelles, se durcissent. La littérature économique présente, en effet, de nombreux exemples qui montrent de façon très nette que la répression policière n'a presque jamais réussi à stopper les activités frauduleuses lorsqu'elles font face à de fortes incitations.

Or le confinement rend très lucratives certaines activités clandestines comme le transport frauduleux de personnes et des marchandises observé actuellement au Sénégal, le montre. En effet, de nombreuses personnes empruntent des chemins détournés ou des motos Jakarta clandestines pour contourner les restrictions sur les déplacements interurbains. En attestent aussi les comptes rendus parus dans la presse sur la situation dans les marchés à ciel ouvert, mais aussi dans les cérémonies familiales, comme les baptêmes, mariages ou autres cérémonies religieuses. Les cas documentés de regroupements de personnes au-delà de ce qui est raisonnable en cette période si anxiogène sont légion.

L'existence même du secteur informel est la manifestation palpable de la faible capacité de l'État à mettre en application ses propres règles. Par définition, l'informel regroupe les activités en marge des règles gouvernant les affaires dans nos pays, et sur lesquelles l'État a très peu de visibilité et encore moins un quelconque contrôle. Que ce soit au niveau interne ou au niveau du commerce transfrontalier, une rigidité des règles gouvernant les affaires s'est toujours traduite par une augmentation significative des activités informelles.

Des États-entrepôts comme le Bénin ou la Gambie voient le volume de leur commerce informel avec leurs voisins (Sénégal et Nigéria), augmenter significativement chaque fois que ces derniers durcissent les restrictions commerciales sur certains produits pour les protéger. À titre d'exemple, les restrictions imposées par le Nigéria sur les exportations de produits pétroliers qu'il subventionne ont donné lieu à une économie parallèle autour du commerce de ces produits, qui emploie autant de personnes au Bénin que la fonction publique béninoise.

Encourager progressivement certaines activités informelles sous stricte surveillance

Étant donné la difficulté d'interdire les activités informelles sur l'étendue du territoire national, du fait de leur caractère tentaculaire, il semble plus judicieux d'encourager une reprise progressive de certaines de ces activités. Des campagnes bien ciblées pour une stricte observance des gestes barrières devraient accompagner cette reprise. Contrairement aux pays développés, le phénomène de l'informel est très présent en Afrique, notamment en Afrique de l'Ouest. Le tableau ci-dessous montre que le secteur formel public comme privé n'emploie que très peu de personnes, laissant la vaste majorité des travailleurs africains dans l'informel. Or, ce phénomène se nourrit de la relative faiblesse de l'État et de la coexistence entre des institutions formelles héritées de la colonisation et celles tirées des us et coutumes africains.

De surcroît, la majorité des Africains vivent au jour le jour et se retrouvent donc dans une situation de grande vulnérabilité. Le tableau suivant montre que la proportion des individus qui sont soit au chômage soit dans des emplois vulnérables dépasse les 80 % dans la plupart des pays de la région. Et, le graphique ci-dessous montre que l'auto-emploi est une caractéristique dominante de l'informel, dans nos pays. Il s'agit d'individus qui sont à leur propre compte et sont souvent dans une situation de notable précarité. Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que les cadres supérieurs du privé formel gagnent jusqu'à 26 fois plus que les aides familiaux informels. Lorsqu'on considère les aides familiaux de sexe féminin, le rapport passe de 1 à 33.

Vouloir confiner ces acteurs équivaldrait alors à les laisser mourir à petit feu. Par ailleurs, ils contrôlent la quasi-totalité des chaînes de production et de distribution alimentaire. Les protéger reviendrait à préserver des moyens de subsistance, mais en même temps éviter une rupture de ces chaînes qui favoriserait la hausse des prix.

Décomposition de l'emploi total entre le formel (public et privé) et l'informel (en pourcentage de la population active)

Pays	Année de l'enquête	Secteur public	Secteur privé formel	Secteur informel
Benin	2005	2.6	2.1	95.3
Burkina Faso	2005	4.3	1.0	94.7
Cameroun	2005	4.9	4.7	90.4
Congo	2005	6.3	1.8	91.9
Ethiopie	2005	3.9	6.2	89.9
Ghana	2010	6.4	7.0	86.6
Madagascar	2005	NA	NA	86.5
Malawi	2004	9.0	11.5	79.5
Mali	2007	3.1	0.4	96.5
Nigeria	2004	8.0	0.3	91.8
Rwanda	2006	3.7	1.2	95.1
Sénégal	2001	1.8	6.1	92.1
Tanzanie	2006	3.0	1.5	95.5
Uganda	2006	2.8	14.2	83.0
Zambie	2005	5.2	6.8	88.0

Source : Stephen Golub and Faraz Hayat Employment, unemployment, and underemployment in Africa WIDER Working Paper 2014/014.

Quelques solutions pour bien encadrer les activités informelles

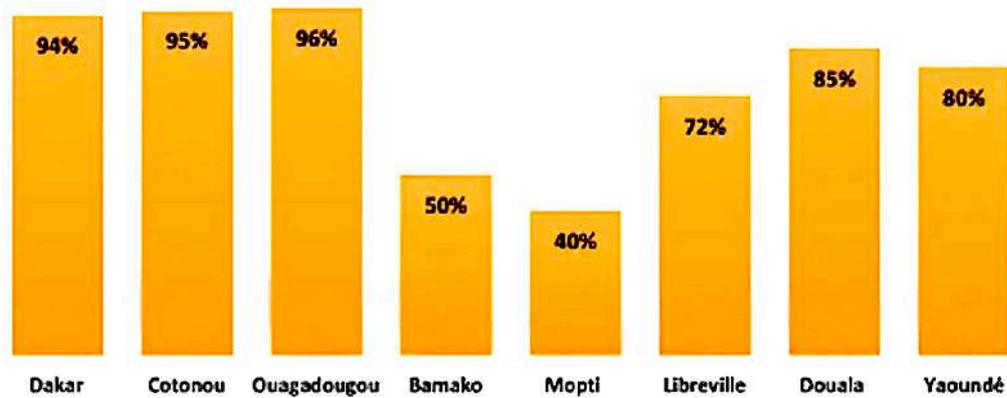
Le maître-mot est ici l'efficacité de l'encadrement gouvernemental, qui se ferait en usant de la carotte et du bâton. Les acteurs de l'informel – les individus et les entreprises – qui respectent les gestes barrières seraient soutenus par un financement préférentiel et auraient accès aux marchés et à d'autres avantages. Mais cela suppose aussi que la force publique soit plus présente pour les superviser et de façon très stricte.

Part de la population active au chômage ou en emploi vulnérable (%)

Pays	2000	2003	2006	2009	2012	2016
Bénin	88,56	88,43	90,54	90,14	89,98	89,32
Burkina Faso	88,31	85,13	83,86	81,66	79,08	75,08
Cap-Vert	53,77	52,66	50,21	47,60	46,28	45,43
Côte d'Ivoire	80,65	80,39	81,85	81,99	81,31	78,55
Gambie	79,39	79,45	79,48	78,89	79,16	79,08
Ghana	79,11	77,22	75,91	78,04	72,06	70,90
Guinée	67,34	66,35	66,23	65,81	66,22	66,30
Guinée Bissau	63,31	63,87	63,15	62,60	61,92	61,29
Mali	89,37	87,54	88,22	86,94	85,82	85,30
Mauritanie	56,94	53,58	53,34	52,29	50,91	48,89
Niger	93,36	93,10	92,86	92,97	92,84	92,42
Nigéria	51,43	50,30	46,08	44,57	43,40	42,02
Sénégal	78,70	74,84	74,49	73,38	73,43	71,45
Togo	89,16	89,30	89,22	89,11	87,55	85,88

Part de l'auto-emploi dans les emplois informels de l'Afrique de l'Ouest et du centre (%)

Part de l'auto-emploi dans les emplois informels de l'Afrique de l'Ouest et du centre (%)



Source : Étude de la Banque africaine de développement « Marché du travail et emploi en Afrique de l'Ouest », réalisée par le Pr. Aly Mbaye et al.

Par exemple, les dispositions prises concernant le transport intra-urbain au Sénégal consistant à autoriser certains transports publics à opérer en respectant certains gestes barrières, comme le port des masques et la limitation du nombre de passagers autorisés, sont pertinentes et pourraient être renforcées et répliquées dans d'autres secteurs. Le seul bémol est que l'appui de l'État devrait être davantage ressenti par les acteurs qui respectent les règles, pour combler ne serait-ce que partiellement le manque à gagner subi.

De même, les activités de production alimentaire, comme l'agriculture, le maraîchage, la pêche et la transformation des produits alimentaires pourraient être davantage encouragées et soutenues. Au niveau des marchés à ciel ouvert, les mesures actuellement appliquées dans beaucoup de pays, consistant à les fermer plus tôt pour les désinfecter et les remettre à la disposition des commerçants et clients, sont salutaires. On pourrait en augmenter l'efficacité en renforçant le contrôle, les sanctions le cas échéant et l'accompagnement.

La réouverture des activités économiques est d'autant plus souhaitable que les fonds de solidarité mis en place par les États pour soutenir les ménages pauvres, ne suffiront pas pour couvrir tous les ménages pauvres de nos pays, surtout si la pandémie devait encore durer. En autorisant la reprise de certaines activités informelles, l'État permettrait en même temps aux acteurs concernés de pouvoir subvenir au moins partiellement à leurs besoins et de réduire leur dépendance envers l'assistance publique. De plus, ces activités généreront des impôts et taxes indirects qui amélioreront le recouvrement fiscal. En effet, si le secteur informel paie très peu d'impôts directs, il contribue fortement à l'impôt indirect, qui constitue la part la plus importante des recettes fiscales.

En Afrique, l'informel fait face à de nombreuses contraintes, notamment le manque de formation, le manque de clientèle fidèle, des infrastructures inadéquates de télécommunication et de transport et, bien sûr, le faible accès à un financement adapté et des filets de sécurité sociale. La crise actuelle offre à l'État une occasion unique d'obtenir plus de prise sur ces activités pour mieux les inciter à se

moderniser et se consolider. Ce qui permettrait, à court terme, de limiter la propagation de la maladie, et à moyen terme d'enclencher la transformation structurelle de nos économies.

Ahmadou Aly Mbaye - Professeur d'économie, Directeur du programme doctoral WASCAL, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, et

Cheikh Ahmed Bamba Diagne - Directeur scientifique du Laboratoire de recherche économique et monétaire (LAREM), Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Source : *The Conversation*, 7 mai 2020

<https://theconversation.com/sauver-leconomie-informelle-face-au-covid-19-en-afrique-de-louest-137822>



Regard de la presse internationale et africaine

En RDC, la difficile prise en charge des malades du Covid-19

Juliette DUBOIS

Le pays, dont les infrastructures médicales sont défailantes, manque cruellement de matériel. Les médecins doivent aussi lutter contre l'incrédulité face au coronavirus.



Le docteur Tshikangu se prépare pour entrer dans la zone rouge coronavirus de l'établissement des Cliniques universitaires de Kinshasa, début mai 2020. Juliette Dubois

Où est le matériel ? « On nous demande de gérer une crise sanitaire, mais les moyens ne suivent pas ! », déplore le docteur Aimé Babibanda, en enfilant sa combinaison dans le sas d'accès aux chambres des malades. « Nos gants sont trop fins, ce ne sont pas des gants stériles. On doit en superposer trois ou quatre, mais cela reste inadapté. Quand on manipule du sparadrap, ils se déchirent. » Pas mieux du côté des masques, qui s'embuent : « Impossible de trouver une veine quand on en porte un. »

En République démocratique du Congo (RDC), la lutte contre le covid-19 se heurte au faible équipement sanitaire du pays, au manque d'infrastructures, mais aussi à une population qui refuse de croire à la réalité du virus. Perché sur les hauteurs de Kinshasa, à 20 kilomètres du centre-ville, l'établissement des Cliniques universitaires est l'un des huit hôpitaux de la capitale congolaise désignés par le gouvernement pour accueillir les patients atteints de Covid-19. Un lieu « choisi parce qu'il y a des pointures en médecine, et puis c'est notre seul hôpital universitaire », explique le vice-ministre de la santé, Albert Mpeti, qui rappelle que l'établissement « était à la pointe de la modernité dans les années 1960, » avant d'ajouter : « Aujourd'hui c'est autre chose. »

« Faute de mieux »

Au pas de course, Jean-Robert Makulo, le médecin-directeur, raconte les récentes mutations du lieu. « Ici, c'était les urgences, explique-t-il, en entrant dans un pavillon aux murs gris. On a décidé d'y transférer tous nos malades du Covid-19. C'est l'endroit le mieux équipé : on a un laboratoire de chirurgie, mais aussi une salle de déchocage. » Seize cas confirmés sont soignés là dans trois espaces distincts. Les malades gravement atteints ont été séparés des cas plus bénins. Dehors, sous une grande tente blanche, cinq patients attendent encore le résultat de leur test, allongés sur des lits en métal, et espérant une place à l'intérieur.

Ici, tous reçoivent le même traitement, à base d'hydroxychloroquine et d'azithromycine, deux molécules dont l'utilisation fait débat en France, avec de la vitamine C en complément. Ce traitement est celui que recommande l'équipe de la riposte congolaise. « Faute de mieux », elle s'appuie sur quelques études isolées, comme celles du Français Didier Raoult, professeur en microbiologie à Marseille.

Dans cet hôpital public construit en 1957, les équipements sont peau de chagrin. Sur les sept respirateurs dont dispose l'hôpital, deux ont été cassés ces dernières semaines à cause des coupures d'électricité intempestives qui abîment les circuits des appareils. D'ailleurs, comme les besoins sont nombreux, un seul a été affecté à la zone Covid, ce qui oblige à agir en amont. « On essaie de ne pas en arriver au stade du respirateur, soupire le directeur. On se débrouille en utilisant les bonbonnes d'oxygène et les extracteurs aussi longtemps que la santé des patients le permet. » Parfois ça ne suffit pas. Ici, six décès ont été constatés. Deux malades arrivés déjà morts et quatre qui ont perdu la vie vingt-quatre heures après leur admission.



A l'extérieur de l'établissement des Cliniques universitaires, à Kinshasa, des malades attendent le résultat de leur test au Covid-19, début mai 2020. Juliette Dubois

La situation serait plus difficile dans d'autres établissements de la ville. Dans une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux au début du mois, plusieurs patients d'un autre hôpital, celui du Cinquantenaire, se plaignaient de se retrouver enfermés dans leur chambre sans aucun suivi médical. Un autre affirmait que les équipes de l'hôpital attendaient parfois plusieurs heures avant d'évacuer les morts.

Tournée des hôpitaux du président

Face à la polémique, le président Tshisekedi a effectué une tournée des hôpitaux le 9 mai, promettant des moyens supplémentaires, alors que le nombre de malades a désormais passé la barre des 1 400 cas confirmés. Aux Cliniques universitaires, le scepticisme règne. « Le gouvernement nous a promis des respirateurs, des masques FFP2, mais on attend toujours, et on sait qu'il y a beaucoup de ruptures de stock », admet le médecin Makulo.

A ces défis matériels s'ajoutent les fausses informations qui circulent. Enoch Matondo, un journaliste de Radio Okapi, qui a préféré l'hospitalisation aux Cliniques universitaires plutôt que la quarantaine à la maison pour suivre son traitement, a reçu des dizaines d'appels de ses amis : « Ils me disaient que la maladie n'existait pas, de ne pas prendre le traitement, que c'était dangereux. » L'hôpital fait venir des psychologues pour aider les médecins à faire entendre raison aux malades qui restent dans le déni en dépit des symptômes. Beaucoup se plaignent d'être « privés de liberté » et demandent à quitter l'hôpital avant la fin de leur traitement.

Alors, pour rendre leur quotidien moins difficile, les visites de proches ont été autorisées sous conditions. A l'extérieur du bâtiment, une grande femme en robe colorée discute avec son mari à travers une vitre en Plexiglas et une moustiquaire. Comme l'infirmier le lui a demandé, elle reste à deux mètres de la fenêtre. Son époux, un policier d'une cinquantaine d'années, est hospitalisé depuis dix-huit jours. Enoch le journaliste, qui se dit correctement pris en charge, s'inquiète toutefois que les patients en voie de guérison installés dans la même zone que les autres malades et redoute « une recontamination ». A l'étage, 40 lits supplémentaires sont en train d'être réaffectés aux malades du nouveau coronavirus pour pouvoir améliorer l'organisation. Enfin, une fois que le matériel promis sera livré.

Juliette Dubois
Correspondance Journal Le Monde, Kinshasa

Source : *Le Monde Afrique*, 18 mai 2020

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/05/18/en-rdc-la-prise-en-charge-des-malades-du-covid-19-entre-debrouille-et-defiance_6040023_3212.html

Mieux vaut en rire qu'en pleurer



Peut-on lutter à la fois contre le Covid-19 et contre le réchauffement climatique ?





LARSEP
Laboratoire de Recherches
en Sciences Sociales Économiques
et Politiques



IMAF
Institut des mondes africains
UMR 8171 (CNRS) - UMR 243 (IRD)

Le Bulletin de l'Obs

Directeur de publication : Jacky Bouju (LARSEP-Aix-Marseille Université)

Rédacteur en chef, composition : Sylvie Ayimpam (IMAF-LARSEP)

Secrétariat scientifique : Michel Bisa Kibul (OG, Université de Kinshasa)

Comité de rédaction : Jacky Bouju, Sylvie Ayimpam, Michel Bisa Kibul, Bienvenu Kobongo,
Bienfait Kambale, Faustin Birndwa, Gloria Pindi, Vévé Banza, Jacques Lutala, Bora
Kanyamukenge

Conception informatique et diffusion : Jacky Bouju

Site web : <https://larsep1.wordpress.com/>

E-mail : larsep@larsep.org
